

LES TIMBRES-POSTE DE FRANCE

ACCORD RAMOGE 1976 - 1996



Vente anticipée le 14 mai 1996
à Marseille (Bouches-du-Rhône), Monaco et Gênes (Italie)

**Vente générale dans tous les bureaux de poste
le 15 mai 1996**



LA POSTE 

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Dessiné par Claude Andréotto

Gravé en taille-douce par Jacky Larrivière

Format horizontal 26 x 36,85

40 timbres à la feuille

ACCORD RAMOGE ***1976 - 1996***

Parmi les fléaux qui menacent l'existence de la planète figure la pollution marine. La Méditerranée, par sa situation de mer semi-fermée et l'absence de marée, a vu, ces dernières décennies, son état de santé s'altérer par l'apport d'éléments polluants qui mettent en péril l'équilibre des écosystèmes. Parmi les agents source de pollution, citons les engrais et pesticides utilisés par les agriculteurs, les déchets rejetés par les tanneries, les raffineries, les papeteries ou les manufactures de matières plastiques, les rejets liés aux activités de plaisance et de pêche comme les peintures antisalissures employées pour éliminer les organismes vivants fixés sur les coques des bateaux. Ajoutons-y les substances nocives comme le mercure, le plomb, les détergents que nous utilisons tous les jours et que les fleuves et les égouts charrient dans la mer. Le tableau ne serait pas complet si on n'y inscrivait pas la pollution par les hydrocarbures.

Au plan international, la lutte pour la protection de l'environnement s'est organisée en 1972 lors de la conférence des Nations unies de Stockholm. Mais pour que les moyens d'action soient mis en œuvre plus rapidement, il était nécessaire que l'étendue d'application de ces accords soit limitée géographiquement. Ainsi, le prince Rainier III de Monaco proposa, en 1970, la création d'une zone pilote de lutte contre les pollutions marines dans l'une des régions méditerranéennes les plus fréquentées par les touristes. Le projet auquel adhérèrent la France, l'Italie et Monaco fut baptisé RAMOGE, nom composé des premières syllabes des noms des villes de Saint-Raphaël, de Monaco et de Gênes. Depuis, la zone RAMOGE s'est étendue aux villes de Marseille et de La Spezia. Le but de la commission RAMOGE est d'examiner tout problème commun relatif à la pollution des eaux par l'échange d'informations concernant des projets d'aménagement du territoire susceptibles de créer un risque grave, de recenser les zones polluées et de réaliser des études économiques portant sur les équipements à mettre en œuvre pour protéger le milieu naturel. La commission suscite en outre des recherches scientifiques pour l'approfondissement des connaissances océanographiques. Son action de prévention n'est pas des moindres. La commission RAMOGE s'attache à sensibiliser les populations scolaires et à informer touristes et plaisanciers des dangers de la pollution marine. En 1993, suite à l'accident survenu au pétrolier *Haven*, en avril 1991, dans le port de Gênes, un accord a été signé entre les mêmes États pour la mise en œuvre d'un plan opérationnel en cas de pollution accidentelle dans la région RAMOGE : le plan RAMOGEPOL.